

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2026

Date de convocation du Conseil : 24 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 02 avril 2026

Président : Mme Laurence FAUTRA, Maire,

Secrétaire : M. Armand GRIGORYAN,

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. AMOROS, Mme CHAMARD, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DA SILVA DIAS, Mme MOULIN, M. DJORKAEFF, Mme FOULHOUX, M. MERCADER, Mme ALAIMO, Adjoint, M. GUESMIA, Mme PENARD, M. MANSERI, Mme BOIX, M. LAPRUGNE, Mme CONTRASTIN, M. VIZADES, Mme DOLMADJIAN, M. SOLFOROSI, Mme RABALLAND, M. PIERRE, Mme DAGNET, M. DALICHAMP, Mme SIAUDEAU, M. GRIGORYAN, Mme RICHARD, M. VIEIRA, Mme LONJARET, M. TOURE, Mme RIPPLINGER, M. BOUZON, Mme DERVAHANIAN , Conseillers.

Excusés : Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. VIEIRA), M. BENYOUB (procuration à Mme RIPPLINGER).

Absents : -

=====

Objet : Election des Adjoints au Maire

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-7 à L.2122-17,

VU les élections municipales s'étant déroulées les 15 et 22 mars 2026,

VU l'élection du Maire en date du 28mars 2026,

VU le nombre des Adjoints au Maire fixé à dix (10),

CONSIDERANT que lors du renouvellement du Conseil Municipal et suite à l'élection du Maire, il est procédé à l'élection des adjoints au Maire,

CONSIDERANT que le nombre des adjoints au Maire est fixé à dix (10),

CONSIDERANT qu'il a été procédé à un appel à candidatures pour les sièges d'Adjoints au Maire, puis à un vote par scrutin de listes à bulletin secret,

CONSIDERANT qu'après dépouillement par les scrutateurs, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 35
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14
- A obtenu :
 - Liste de José AMOROS : vingt-sept (27) voix

EN CONSEQUENCE, la liste portée par José AMOROS ayant obtenu la majorité absolue, ses membres ont été désignés Adjoints au Maire.

Article 1 :

Les adjoints élus sont :

- 1^{er} adjoint : José AMOROS
- 2^{ème} adjointe : Lesly CHAMARD
- 3^{ème} adjoint : Jean-Emmanuel ALLOIN
- 4^{ème} adjointe : Dany-Claude ZARTARIAN
- 5^{ème} adjoint : Vladimir DA SILVA DIAS
- 6^{ème} adjointe : Sylvie MOULIN
- 7^{ème} adjoint : Denis DJORKAEFF
- 8^{ème} adjointe : Alexandra FOULHOUX
- 9^{ème} adjoint : José MERCADER
- 10^{ème} adjointe : Sandrine ALAIMO

Article 2 :

Expédition sera faite à la Préfecture.

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.